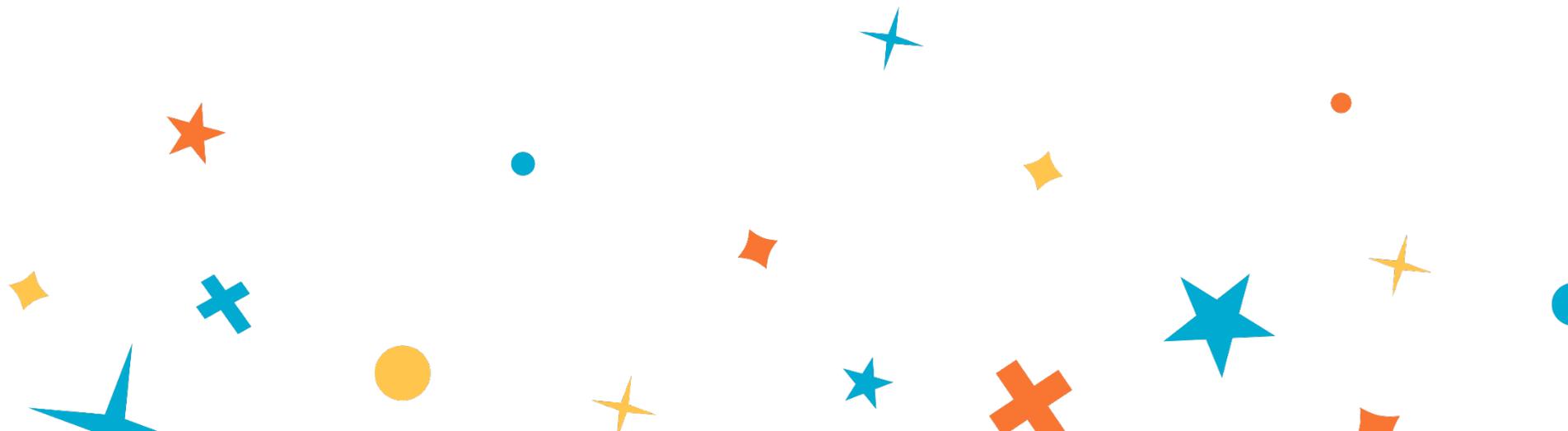




Guide des Services à l'élève

Septembre 2020





MODÈLES D'APPRENTISSAGE POUR LES ÉLÈVES

- Modèle en présentiel : conventionnel, présence à l'école en temps réel pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.
- Modèle en virtuel : en ligne, enseignement offert à tous les jours pour les élèves de la maternelle à la 8^e année. Pour les élèves du secondaire, enseignement par journées alternées.
- Modèle d'apprentissage à la maison par les parents.
- Modèle d'apprentissage par les parents avec des ressources offertes par le Conseil.





PRÉSENCES EN CLASSE

- Port du masque obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 12^e année.
- Lavage de mains fréquent.
- Distanciation physique privilégiée.
- Utilisation du matériel sensoriel selon certaines dispositions.
- Appui pour les élèves ayant des besoins particuliers tant au mode conventionnel que virtuel.
- Intégration des élèves de la CPV en salle de classe régulière selon un horaire établi.
- Achat de masques transparents pour le personnel et les élèves.





GUIDES À LA DISPOSITION DU PERSONNEL

- Guide pédagogique à l'intention du personnel enseignant des écoles élémentaires et secondaires
- Guide à l'intention du personnel enseignant sur les éléments de gestion et d'organisation de la salle de classe
- Guide à l'intention du personnel des écoles sur les routines et procédures
- Guide à l'intention du personnel du Conseil sur le retour au travail
- Guide du Service des ressources matérielles
- Guide du retour à l'école des Services à l'élève en contexte de pandémie





GUIDE DU RETOUR À L'ÉCOLE EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

- Guide est formulé à l'intention du personnel des écoles
 - ✓ Considérations à respecter
 - ✓ Consignes pour appuyer les parents
 - ✓ Volet portant sur la santé mentale et le bien-être
 - ✓ Volet portant sur l'apprentissage
 - ✓ Rôles et responsabilités





LE PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Une rentrée scolaire avec tous les élèves en classe à temps plein mais avec des règles de distanciation physique et d'hygiène rigoureuses à respecter (port du masque de la 4^e à la 12^e)

→ Les PEI devront être actualisés et partagés aux parents dans les 30 jours ouvrables.

L'élève reste à la maison

Option 1 : L'élève reçoit son enseignement à domicile par les parents. Les parents complètent le formulaire de demande d'enseignement à domicile ([PSE.9.2.1](#))

→ Pas de PEI.

Option 2 : Le parent fait une demande d'exemption selon les modalités et le calendrier établis. L'élève reçoit un programme d'**apprentissage asynchrone** par correspondance sous un format papier (par la poste) ou électronique (choix des parents)

→ Le PEI est révisé par l'enseignant-ressource en collaboration avec l'enseignant titulaire et est partagé aux parents comme s'il fréquentait l'école. Le matériel technologique sera prêté par l'école et récupéré au retour de l'élève en classe régulière.

Le programme d'apprentissage asynchrone doit tenir en compte les attentes modifiées au niveau de l'année d'étude inscrites au PEI (ex. Un élève de 6^e ayant une attente modifiée en mathématiques au niveau 5^e).

Les mêmes exigences s'appliquent pour le PEI que si l'élève fréquentait l'école à temps plein. Il faudra aviser le parent que certains buts, attentes ou habiletés et habitudes de travail ne pourront être évalués dans ce mode d'apprentissage à la maison.

La date finale pour l'envoi du PEI révisé est le **20 octobre 2020**.

Option 3 : L'élève suit l'apprentissage virtuel synchrone et est inscrit à l'école Virtuelle MonAvenir

→ Le PEI est révisé par l'enseignante ressource de la classe virtuelle en collaboration avec l'enseignante ressource de l'école et devra être partagé aux parents dans les 30 jours ouvrables. Le matériel technologique sera prêté par l'école et récupéré au retour de l'élève en classe régulière. Il faudra aviser le parent que certains buts, attentes ou habiletés et habitudes de travail ne pourront être évalués dans ce mode d'apprentissage à la maison. En tant donné que le premier jour d'école est le 14 septembre, la date de mise à jour des PEI sera le **26 octobre 2020**. La collaboration entre les enseignantes-ressource des écoles et celles des écoles virtuelles est demandée afin de respecter la date du **26 octobre 2020**.





SALLES SENSORIELLES ET MATÉRIEL SEP

- Tout le matériel sensoriel en tissus, en peluche, et en lainage ne peut pas être utilisé.
- L'utilisation de la salle sensorielle sera permise pour un élève à la fois seulement si la surface du matériel des ressources utilisées est lavable (p. ex. vinyle ou plastique).
- Les tapis en tissu qui recouvrent le sol doivent être retirés et entreposés. Seuls les tapis ayant une surface lavable (p. ex. vinyle ou plastique) peuvent être conservés dans la salle sensorielle.
- La salle devra être désinfectée après chaque utilisation. Un horaire quotidien pourrait être mis en place afin de monitorer cette étape.
- Des modifications aux PEI devront être apportées, le cas échéant.
- Aucun appareil électronique ne sera partagé entre les élèves. Chaque élève devra utiliser ses propres ressources.





CLASSES DE PRÉPARATION À LA VIE

- Puisque les élèves sont placés en CPV à au moins 51%, la CPV doit être considérée comme une cohorte à part entière. Cette cohorte doit respecter la règle des 50 contacts directs ou indirects pour les CPV de l'élémentaire (Mat à 8) et de 100 contacts directs ou indirects pour le secondaire.
- À l'élémentaire, l'intégration en classe régulière est possible si les contacts directs ou indirects de l'ensemble de la CPV ne dépassent pas 50 élèves.
- Il n'est pas nécessaire de prévoir une entrée progressive pour les élèves de la CPV.
- Une pratique recommandée sera de discuter avec les parents des élèves placés en CPV pour s'assurer qu'ils sont confortables avec une intégration partielle en cette période de COVID-19. En effet, certains élèves de CPV ont un système immunitaire plus fragile.
- Toutes les intégrations doivent être consignées pour parer à une éventuelle éclosion dans une cohorte en dehors de la CPV.





TRAVAIL EN RETRAIT

- L'appui en salle de classe est encouragé afin de minimiser les déplacements et le risque de croisement de cohortes.
- Si les élèves sont amenés à travailler en retrait avec un enseignant-ressource ou un aide-enseignant (salle ressource, local EED...), les élèves doivent faire partie de la même cohorte et ne pas entrer en contact direct ou indirect avec plus de 50 élèves à l'élémentaire, et 100 élèves au secondaire.
- Le local devra être désinfecté avant d'accueillir des élèves d'une autre cohorte.
- Si l'appui en retrait n'est pas possible de façon sécuritaire, merci de changer les adaptations faites au PEI et d'en aviser le parent ou le tuteur afin que celui-ci sache que les modifications sont apportées en raison de sécurité.





PLAN DE SÉCURITÉ ET GESTION DE CRISE

- Si un élève est en crise et est un danger pour une cohorte, l'enseignant sera encouragé à évacuer le groupe à l'extérieur de l'école en respectant les déplacements dans l'école.
- L'élève en crise restera sous la supervision d'un adulte désigné, équipé de masque et visièrè. Un temps raisonnable sera accordé à l'élève pour le retour au calme avant un appel aux parents ou la prochaine étape indiquée au plan de sécurité.
- Les plans de sécurité devront être adaptés à l'exigence de respect des cohortes et au fait que ce sont toujours les mêmes intervenants qui doivent s'occuper d'un élève.





LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ÉLÈVES

- Appui pour s'adapter aux changements
- Impact du changement de routines sur les élèves
- Lignes directrices concernant la structure, la routine et les stratégies universelles recommandées
- Stratégies selon le profil des élèves
- Appui pour les élèves à plus grand risque de retards d'apprentissage





LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Pour chaque corps professionnel, les rôles et responsabilités ont été développés.
- Exigences des ordres professionnels sont respectés.
- Personnel des SEÉ pourra visiter les écoles et offrir des services directs aux élèves.
- Appui continu de la part du personnel des SEÉ.
- Sessions de formation seront offertes.
- Autoévaluation de la santé doit être faite quotidiennement.

